

COLAS SA

Attestation des Commissaires aux comptes sur les
informations communiquées dans le cadre de l'article
L. 225-115 4° du code de commerce relatif au montant
global des rémunérations versées aux personnes les
mieux rémunérées pour l'exercice clos
le 31 décembre 2018

COLAS SA

Société anonyme au capital de 48 981 749€
Siège social : 1 rue du Colonel Pierre Avia 75015 PARIS
RCS : Nanterre 552 025 314

Attestation des Commissaires aux comptes sur les
informations communiquées dans le cadre de l'article
L. 225-115 4° du code de commerce relatif au montant
global des rémunérations versées aux personnes les
mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre
2018

KPMG AUDIT IS

MAZARS

COLAS

Exercice clos le

31 décembre 2018

Attestation des Commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225 115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Président Directeur Général. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de Commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2018. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

COLAS

Exercice clos le

31 décembre 2018

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 10 404 079.29 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du code de commerce.

Fait à Paris La Défense, le 26 mars 2019

Les Commissaires aux comptes,

KPMG AUDIT IS


XAVIER FOURNET


STEPHANIE MILLET

MAZARS


DANIEL ESCUDEIRO


GILLES RAINAUT

Société Anonyme au capital de 48 981 748,50 €

Siège social : 1, rue du Colonel Pierre AVIA - 75015 PARIS

R.C.S : PARIS 552 025 314

ATTESTATION DES REMUNERATIONS

Prévue à l'article L.225-115 4° du Code de commerce

Je soussigné, Hervé Le Bouc, Président-Directeur Général de la société COLAS, certifie que le montant des rémunérations versées aux dix personnes les mieux rémunérées s'est élevé, pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, à la somme de : **10 404 079,29 Euros**

Fait à Paris, le 07 mars 2019

Le Président-Directeur Général



Hervé Le Bouc